



EDITORIAL

Les préjugés et la discrimination culturelle dans l'adoption: un thème suffisamment pris en compte?

Alors que les préjugés et la discrimination culturelle demeurent des aspects transversaux de la procédure d'adoption encore sensibles, complexes et tabous, quelle est leur incidence sur les adoptés, les familles biologiques et adoptives ainsi que les autres acteurs concernés ?

L'adoption internationale (AI ci-après) est un environnement dans lequel le multiculturalisme et les appartenances multiples sont présents. D'une part, les professionnels de l'adoption doivent tenir compte de ces aspects, par exemple lorsqu'ils évaluent les parents adoptants potentiels (PAPs ci-après) dans le cadre de l'appareillage, et même lorsqu'ils agrèent et/ou autorisent un organisme d'adoption (voir page 4). Ces démarches sont importantes pour éviter toute attitude ou tout comportement qui pourrait, à terme, compromettre le bien-être des adoptés. D'autre part, nous avons tous – en tant que citoyens – la responsabilité de veiller à ce que les adoptés n'aient pas à endurer des attitudes discriminatoires. Les questions culturelles sont donc des aspects intrinsèques et transversaux de l'AI, qui méritent l'attention de tous.

Dimension interculturelle au cœur de l'adoption internationale?

Traditionnellement, l'AI a été courante dans les pays d'origine confrontés à la pauvreté, aux difficultés socioéconomiques, aux conflits ou à d'autres obstacles à leur développement. Dans de tels contextes, l'AI a été présentée comme une solution viable pour protéger les enfants. Cependant, ces pays disposent fréquemment de structures de protection de l'enfance très limitées et, notamment, de systèmes d'adoption peu fiables, enclins aux pratiques irrégulières et lacunaires en matière d'éthique et de droits de l'enfant.

Malgré cette réalité, les PAPs, pour la plupart bien intentionnés – avec l'accord tacite de certaines autorités compétentes, agences, ou de certains professionnels et médias dans les pays d'accueil – ont fait abstraction de ces préoccupations, convaincus que l'AI était la meilleure solution pour l'enfant, indépendamment de la situation de

SOMMAIRE

EDITORIAL

Les préjugés et la discrimination culturelle dans l'adoption: un thème suffisamment pris en compte? 1

ACTEURS

Ghana: adhésion à la CLH-1993 3

BREVES

SSI/HCCH: mission d'évaluation conjointe au Cambodge 3

Pérou: décisions du MIMP et impact sur l'adoption internationale 3

LEGISLATION

Panorama des outils légaux et pratiques: encadrer, accompagner et harmoniser les services rendus par les OAA 4

PRATIQUE

Combattre les préjugés et le racisme: des cours de préparation pour les PAPs en Finlande 5

C'est au fruit qu'on juge l'arbre: étude sur la satisfaction des adultes néerlandais adoptés à l'étranger 8

RESSOURCES

INTERDISCIPLINAIRES

« Lignes directrices relatives à la réintégration des enfants » 10

« Ecoutez-moi grandir »: donner la parole au bébé 12

FORUM DES LECTEURS

Le métissage dans l'adoption ou le dialogue des identités multiples: réflexion et soutien offert par l'association belge Octoscope 13

CONFERENCES, SEMINAIRES

COLLOQUES ET COURS A VENIR 14

sa famille et des options possibles de prise en charge dans son pays, à commencer par la réintégration familiale (voir page 10).

De tels préjugés continuent à jouer un rôle fondamental à plusieurs étapes de la procédure d'AI et ne sont pas sans créer des tensions dans d'autres domaines tels que la protection des enfants non accompagnés ou séparés où, à l'inverse, la volonté et la qualité de l'accueil sont largement insuffisantes (voir Bulletin n° 202 de mai-juin 2016). Cette attitude n'est-elle pas en contradiction avec la recherche permanente de pays d'origine pour d'éventuelles adoptions internationales ? Des outils et des supports de sensibilisation doivent donc être mis à disposition dans les pays d'accueil pour faire face aux situations/attitudes discriminatoires susceptibles d'affecter les adoptés et les autres enfants concernés.

Cette approche pourrait également être utilisée dans certains pays d'origine où les PAPs préfèrent adopter un enfant à l'étranger plutôt qu'un enfant de leur propre pays issu d'une minorité ethnique ou d'un contexte socioéconomique particulier, en raison notamment des préjugés répandus au sein de leur société. Ainsi, suite au tremblement de terre en Haïti, certains PAPs réticents à adopter un enfant d'origine autochtone ou souffrant d'un handicap dans leur pays, ont plutôt cherché à adopter un enfant haïtien avec la conviction de le « sauver »¹.

Briser le tabou de la discrimination culturelle: est-il identifié et abordé dès la phase pré-adoptive?

Les préjugés culturels sont souvent peu ou pas pris en compte lors de la procédure d'AI, un certain tabou subsiste en effet autour du fait même d'évoquer cette question. Si l'on veut cependant éviter ou tout au moins atténuer les incidences sur la vie future de la personne adoptée, n'est-il pas souhaitable d'aborder cette question dès le début de la procédure, en particulier dans les pays d'accueil ? Par exemple, lors de l'évaluation des PAPs, ces derniers ne sont généralement pas explicitement interrogés sur leurs éventuels préjugés à l'égard de certaines cultures ou origines de l'enfant. Toutefois, ne devrait-on pas disposer de ces informations pour effectuer un apparentement en adéquation avec les besoins, les caractéristiques et les droits de l'enfant? A cet égard, le Conseil supérieur de l'adoption belge a émis un avis en octobre 2015 sur la légitimité de répondre aux souhaits des PAPs quant à l'origine ethnique ou la couleur de peau de l'enfant. Cet avis recommande en outre de s'assurer, lors de la recherche d'une famille adoptive potentielle, que l'enfant ne fasse l'objet d'aucune discrimination fondée sur sa race, sa couleur de peau, sa filiation ou son origine nationale ou ethnique².

Au-delà de l'évaluation, cette question devrait aussi être intégrée à la préparation des PAPs comme en Finlande où les cours de préparation comportent des séances spécifiques sur la question des préjugés et du racisme (voir page 5). Sans exclure expressément des PAPs sur la base de leur opinion, ces séances ont le mérite d'offrir un espace de discussion et un processus de réflexion sur les préjugés de chacun et leur impact dans l'adoption ou leur potentielle incidence sur l'adopté.

Sensibilisation pendant la phase d'intégration de l'enfant: les adoptés sont-ils suffisamment protégés contre les situations discriminatoires ?

Même si les préjugés et la discrimination culturelle doivent être prévenus lors de la phase pré-adoptive, il ne fait aucun doute que les actes et propos discriminatoires ou autres préjugés culturels doivent aussi être évités et/ou traités après l'arrivée de l'enfant dans le pays d'accueil, que ce soit au sein de la famille élargie, à l'école ou dans la société. Il s'agit notamment d'apporter un soutien spécifique aux adoptés confrontés à ces situations (voir page 8) et de former les professionnels du domaine psychosocial qui pourraient être impliqués, afin de tous les préparer et les soutenir dans la lutte contre la discrimination (voir page 13).

Au SSI/CIR, nous sommes convaincus que la question des préjugés et de la discrimination culturelle devrait être abordée de manière explicite avec tous les acteurs, avant et après l'adoption, à savoir lors de la promotion de l'AI dans les médias ou par des agences d'adoption, de la formation des professionnels, de l'évaluation et de la préparation des PAPs, et enfin de la sensibilisation et du soutien

aux adoptés pendant leur intégration au sein de leur famille – élargie – adoptive et de la société d'accueil. Bien que ce sujet demeure sensible et encore tabou, les adoptés ont le droit d'être protégés et de voir leurs droits respectés, une condition sine qua non à leur bien-être psychologique et social.

L'équipe du SSI/CIR
Septembre 2016

Références:

¹ 'México y Haití integran lista de niños para adopción', El Universal, 5 février 2010, <http://archivo.eluniversal.com.mx/notas/656584.html>.

² Fédération Wallonie-Bruxelles, Lettre d'information N° 15, décembre 2015.

ACTEURS EN MATIERE D'ADOPTION

- **Ghana:** Ce pays a déposé, le 16 septembre 2016, son instrument d'adhésion à la CLH-1993. Cette dernière entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017.

Source: Conférence de La Haye de Droit International Privé, <https://www.hcch.net/en/news-archive/details/?varevent=520>.

BREVES

Mission d'évaluation conjointe du SSI et de la Conférence de La Haye de droit international privé au Cambodge (28 août - 2 septembre)

A la demande du Ministère Cambodgien des affaires sociales, des personnes âgées et de la jeunesse (*Ministry of Social Affairs, Veterans and Youth Rehabilitation*) et avec le soutien de l'UNICEF, le SSI a récemment réalisé une mission d'évaluation au Cambodge, conjointement avec la Conférence de La Haye de droit international privé. Le but de cette mission, menée en collaboration avec les autorités et les acteurs clés, était de mettre en place un plan d'action visant à renforcer le placement en famille d'accueil ainsi que l'adoption nationale et internationale. L'équipe chargée de la mission a rencontré plus de 50 acteurs à Phnom Pen, Battambang et Siem Rep et a également participé à des réunions dans des régions plus reculées. La mission s'est conclue par un atelier participatif d'environ 100 membres du gouvernement, de la société civile et des agences de l'ONU. Les conclusions préliminaires et les recommandations ont été partagées en petits groupes afin de recueillir dès ce stade les réactions quant à leur faisabilité. Le SSI se réjouit de travailler avec le gouvernement cambodgien afin de réformer le système de prise en charge alternative et d'adoption en conformité avec les standards internationaux.

Pérou: décisions du MIMP et impact sur l'adoption internationale

Le 20 septembre, le Ministère de la femme et des populations vulnérables (*Ministerio de la Mujer y Poblaciones Vulnerables - MIMP*) a publié la résolution ministérielle No. 256-2016-MIMP qui annonce la réorganisation administrative de la Direction Générale des Adoptions (*Dirección General de Adopciones*) et à cette fin la création d'une commission de réorganisation. Cette résolution a été émise dans le cadre de notes écrites par des journalistes sur une autre décision prise par le MIMP concernant une restriction des adoptions d'enfants péruviens à l'étranger. En effet, suite à un cas récent de maltraitance d'enfants péruviens adoptés par leurs parents adoptifs dans le pays d'accueil, et des critiques relatives au manque de suivi des adoptions internationales et autres problèmes liés au système d'adoption en général, le MIMP est en train d'entreprendre des démarches à cet égard.

Le SSI/CIR va suivre de près ces nouvelles afin de pouvoir informer son réseau sur le cadre légal dans lequel elles vont s'inscrire et leur impact sur tous les acteurs de l'adoption, au Pérou comme à l'étranger.

Pour plus d'information: *Ministerial Resolution No. 256-2016-MIMP*, <http://www.elperuano.com.pe/NormasElperuano/2016/09/20/1430843-1.html>; *Ministerio de la Mujer y Poblaciones Vulnerables, "MIMP declara en reorganización la Dirección General de Adopciones"*, 20 septembre 2016, <http://www.mimp.gob.pe/salaprensa/notas-prensa.php?codigo=2171>; "*Ministra peruana confirma suspensión de adopciones por extranjeros*", *Prensa Latina*, 20 septembre 2016, <http://www.prensa->

LEGISLATION

Panorama des outils légaux et pratiques: encadrer, accompagner et harmoniser les services rendus par les organismes agréés d'adoption

Le SSI/CIR propose dans cet article plusieurs outils destinés à renforcer le rôle des organismes agréés d'adoption (OAA ci-après) et à fixer les obligations et responsabilités de chacune des parties impliquées dans le processus d'adoption internationale (AI ci-après).

Encadrer et soutenir au mieux les activités des OAA pour qu'ils puissent fournir des services adéquats, au plus près des familles adoptives, est incontournable. Cet encadrement peut prendre diverses formes: nombreux sont les pays qui ont opté pour l'adoption de dispositions légales (ex. lois, décrets, arrêtés ou règlements) prévoyant des lignes directrices à l'égard des OAA. En outre, il est répandu de compléter ces dispositions par des conventions entre l'OAA et l'Autorité centrale (AC ci-après) ou/et entre l'OAA et les parents adoptifs potentiels (PAPs ci-après). Seront ainsi présentées par la suite plusieurs initiatives développées par certains pays d'accueil, souvent avec l'objectif d'apporter des réponses aux défis actuels.

Encadrement du lien entre OAA et AC: des initiatives innovantes

On ne soulignera jamais assez que les rapports entre OAA et AC doivent s'inscrire dans une éthique professionnelle, et un esprit de coopération et de transparence notamment financière (voir bulletin n°199 de février 2016). A travers son réseau étendu, le SSI/CIR a pu identifier des outils pointilleux mis en place en matière de coopération ou encore pour certains types d'adoption. Ainsi, l'AC de la Communauté française de Belgique a élaboré des modèles de *fiches pays* à remplir par l'OAA pour une demande d'autorisation de travail dans un pays d'origine. Ces fiches fixent la procédure à suivre selon le pays d'origine concerné (classification pays conventionnés et non-conventionnés, processus de reconnaissance ou d'obtention de visa, etc.).

En outre, les OAA de la Communauté française de Belgique sont tenus de mettre à

disposition des ressources supplémentaires, notamment au niveau médical, s'agissant de l'adoption d'enfants présentant des besoins spécifiques. Dans l'Etat canadien de British Columbia – compte tenu de la possibilité de l'adoption ouverte prévue par la loi – les OAA sont obligés de fournir des services pré et post-adoption adaptés à ce type d'adoption.¹

Encadrement du lien entre OAA et PAPs: l'intérêt d'une harmonisation

Au vu des aléas dans le domaine de l'AI (voir articles sur les moratoires dans les bulletins n°202 et 203 de mai-juin et juillet 2016), il est d'autant plus important de régler au préalable les obligations et responsabilités de chaque partie impliquée. Il est encourageant qu'un nombre croissant de pays, tels que la France et plusieurs Etats canadiens, proposent des contrats types pour formaliser les rapports entre l'OAA et les PAPs et harmoniser les pratiques dans ce domaine. De tels modèles pourraient, par ailleurs, être un moyen de sensibilisation et d'incitation pour les candidats à l'adoption de faire le choix judicieux de recourir à un OAA professionnel. Dans la même lignée, en Ontario, les PAPs sont amenés à signer des documents, préparés par le Ministère des services de l'enfance et de la jeunesse, qui détaillent le processus d'accréditation des OAA.

Une telle relation contractuelle peut non seulement prévenir des abus, en précisant des questions essentielles telles que celle des honoraires d'un OAA ainsi que l'estimation des coûts dans le pays d'origine, mais également jouer un rôle de prévention des échecs, en garantissant l'offre de services pré et post-

adoption. A cet effet, au Québec, il existe un modèle d'engagement de suivi post-adoption qui doit être signé par les PAPs. Par ce biais, ces derniers s'engagent notamment à produire les rapports post-adoption exigés par le pays d'origine de l'enfant adopté.² En France, un groupe de travail, composé de l'AC, de représentants d'OAA's privés et publics, de conseils départementaux et d'associations de parents adoptifs, a élaboré un contrat type³ qui servira dorénavant de base pour tout organisme français en contact avec les candidats adoptants. Jusqu'à présent, chaque OAA appliquait son propre modèle. Dans une optique de transparence, le contrat couvre des aspects importants afin de renforcer les standards minimums pour une AI réussie et de faire face à certains défis actuels.

Trouver le juste équilibre

Un encadrement précis de tous les intervenants en adoption, dans les lois et la pratique, est

Le SSI/CIR voudrait féliciter les Etats ayant adopté des initiatives concrètes visant à rendre les procédures d'adoption plus transparentes et mieux adaptées aux réalités de l'AI. Le SSI/CIR, par son mandat d'échange de pratiques prometteuses et d'outils pour les professionnels, est toujours prêt à soutenir les Etats dans leur recherche de réponses concrètes qui participent activement à des procédures d'AI chaque fois plus éthiques.

Références:

¹ Voir British Columbia, *Adoption Regulations BC - Schedule 2*. Pour plus d'information, veuillez contacter le SSI/CIR.

² Voir *Engagement des parents à produire les rapports exigés de l'état d'origine de l'enfant* (Annexe C), http://www.adoptionappel.org/wp-content/uploads/contratfinalsai-01-07-2014_new.pdf.

³ MAI, *Le Projet de mise en relation (PMER)*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/actualites-de-l-adoption-internationale/les-breves-de-l-adoption-internationale/2016/article/contrat-type-de-projet-de-mise-en-relation>.

⁴ *Guidelines for Written Service Agreement*. Pour plus d'information, veuillez contacter le SSI/CIR.

PRATIQUE

Combattre les préjugés et le racisme: des cours de préparation pour les parents adoptants potentiels en Finlande

Anja Wikstedt, conseillère en adoption et membre fondateur d'Yhteiset Lapsemme - All Our Children¹, nous fait part des pratiques de l'organisation pour combattre les préjugés et le racisme dans le domaine de l'adoption internationale au moyen de cours de préparation pour les parents adoptants potentiels.

Le but de l'organisation est d'améliorer le bien-être des enfants aux appartenances multiples qui

nécessaire et permet de lutter efficacement contre les pratiques illicites. Comme démontré ci-dessus, certains pays vont loin dans l'encadrement des activités des OAA's. Toutefois, il est à souligner que ces exigences envers les OAA's doivent également s'accompagner des ressources financières et humaines adéquates. Pour ce qui est de l'utilisation de contrats types, il est important que les OAA's puissent bénéficier d'une certaine flexibilité, tout en maintenant l'AC impliquée. C'est ainsi qu'au Québec, des Lignes directrices ministérielles⁴ règlementent les rapports OAA-PAPs, chaque OAA restant toutefois libre d'élaborer et de travailler avec son propre modèle de contrat de prestation (*Service Agreements*). Néanmoins, avant la mise en circulation du modèle retenu par l'OAA, ce dernier doit être analysé et approuvé par l'AC, en conformité avec les critères fixés par les lignes ministérielles.

vivent en Finlande. Outre son bureau central, deux foyers pour enfants et un foyer de groupe pour enfants demandeurs d'asile séparés de leur

famille, l'organisation est active dans le domaine de l'adoption internationale depuis sa création en proposant des cours de préparation, des réunions éducatives et une ligne téléphonique de soutien. *Yhteiset Lapsemme* est aussi représentée au Conseil de l'adoption finlandais.

A quoi ressemble le fait d'être adopté à l'étranger et de vivre en Finlande ?

En Finlande, l'adoption internationale est devenue plus courante dans les années 1980. Après une augmentation, puis une diminution du nombre d'adoptions internationales, 93 enfants ont été adoptés à l'étranger en 2015; la Finlande compte actuellement environ 4'700 adoptés de l'étranger.

La connaissance et les faits sont importants, mais nous savons maintenant qu'ils ne suffisent pas. Les enfants et les jeunes font l'objet de comportements racistes et des méthodes diverses sont nécessaires pour combattre ces derniers, de l'art et la musique à l'apprentissage par l'expérience et les situations vécues. La voix de ceux qui ont été confrontés au racisme doit être entendue. Les questions relatives à l'immigration, à l'asile, au multiculturalisme et aux minorités ethniques sont importantes et doivent être intégrées dans la formation des enfants et des adultes.

Dans cette perspective, la thèse d'Anna Rastas² sur le racisme dans la vie quotidienne des enfants offre une description de diverses manifestations du racisme et une étude comparative de ces dernières dans plusieurs pays. Selon Rastas, le racisme ne disparaît pas automatiquement d'une société à mesure que la société devient plus multiculturelle. Afin de lutter contre le racisme et de surmonter les situations de racisme vécues, les personnes ont besoin d'avoir des proches avec qui elles peuvent discuter et partager leurs expériences. Il est difficile pour les enfants et les jeunes de développer des réseaux de protection importants si les personnes de leur entourage ne peuvent pas les soutenir.

Que pouvons-nous faire face à ces situations ?

Les cours de préparation d'*Yhteiset Lapsemme* sont destinés à toutes les personnes qui envisagent une adoption internationale ou qui se

trouvent déjà à un certain stade de la procédure d'adoption. Ils ont lieu le week-end (deux séances) et le nombre de participants varie entre 14 et 18. Les animateurs des cours sont des parents adoptifs ou des adoptés adultes expérimentés, formés par *Yhteiset Lapsemme*. Ces cours abordent, entre autres, l'environnement et l'origine de l'enfant, ainsi que les préjugés, l'intolérance et le racisme et bénéficient également de la présence d'intervenants extérieurs.

Conformément à la législation finlandaise, les cours sont facultatifs, toutefois de nombreux pays d'origine les exigent aujourd'hui. En outre, ces cours sont recommandés par les autorités et les OAA. Ils utilisent diverses méthodes et traitent plusieurs thèmes qui sont adaptés au fil du temps. Les animateurs sont non seulement autorisés, mais aussi encouragés à expérimenter de nouvelles approches. Ces derniers, bénéficiant d'une longue expérience, ont une approche commune quant à l'attitude des participants vis à vis du racisme. De nos jours, on ne met plus en cause l'existence du racisme et des préjugés dans toutes les sociétés, même si certaines personnes n'en ont jamais personnellement fait l'expérience ni reconnu les phénomènes.

Un exemple de réflexion sur les préjugés et le racisme

Une séance sur les préjugés et le racisme s'est tenue à Espoo au printemps 2016. Après le premier week-end, les participants ont été invités à réfléchir à une situation raciste à laquelle ils avaient assisté en tant que témoins ou dans laquelle ils avaient été impliqués. Lors du deuxième week-end, la séance a commencé par une brève introduction des animateurs du cours: le racisme, les préjugés et la discrimination sont aussi un aspect de l'adoption et ils auront un effet sur nous ou sur la vie de nos enfants. Nous devons donc nous confronter à ces questions sur un plan personnel, maintenant et à l'avenir. Au lieu de stigmatiser les adoptés en tant que victimes, il convient de protéger les enfants et de développer leurs forces et leurs capacités. Nous avons tous nos propres préjugés et clichés sur

lesquels nous devons faire un travail. Les adoptés ont le droit d'être respectés tels qu'ils sont.

Les participants ont ensuite visionné la courte vidéo *Samuel*, extraite de la campagne 2013 d'*All Our Children*³, qui met en scène un jeune garçon confronté à une situation raciste et souligne l'effet que produit chez lui le fait de ne voir aucun adulte intervenir. Le message est clair: nous devrions tous être courageux, nous sentir concernés et oser agir!

Puis le travail de groupe a pris la forme d'un voyage dans le temps. Chaque groupe avait cinq tableaux: le premier représentait le moment présent et les suivants les années 2020, 2025, 2030 et 2035. Les groupes ont commencé par le moment présent et ont parlé de leur expérience du racisme. Ils se sont interrogés eux-mêmes et mutuellement: comment les personnes impliquées avaient-elles réagi, qu'avaient-elles fait, auraient-elles dû faire quelque chose de plus, ou faire les choses différemment ? Les participants sont ensuite passés aux tableaux suivants et ont réfléchi à certaines questions: quel genre de pays la Finlande est-elle devenue ? Qu'a-t-il pu se passer pendant les années d'intervalle ? Quelles sont nos préoccupations, de manière générale, quand nous pensons à nos enfants adoptés, que pouvons-nous faire ? Lorsque les participants sont arrivés à l'année 2035, il leur a été demandé de décrire – à l'aide de mots ou de dessins – la Finlande de 2035, comme si leur rêve était devenu réalité.

Des récits écrits d'histoires vécues ont été placés sur les tables qui évoquent les inquiétudes et les craintes des parents adoptifs ainsi que leurs

expériences positives avant même l'arrivée de l'enfant puis jusqu'à son âge adulte. Les commentaires stupides, irréfléchis, stéréotypés et racistes que les parents (potentiels) et les enfants ont entendus ont également été recueillis. Un « filtrage » des préjugés et stéréotypes de chacun a aussi été exposé à l'aide d'une courte lettre écrite par un spécialiste finlandais reconnu dans le domaine des droits de l'homme, qui décrit ouvertement ses propres préjugés. Pour rendre ce filtrage plus efficace, quelques bandes dessinées sur les stéréotypes ont aussi été présentées.

Après avoir voyagé dans le temps, les participants ont visionné une vidéo réalisée par *All Our Children* et l'Ecole secondaire supérieure pour les arts de la scène de Kallio à Helsinki⁴. Une discussion commune a été menée en se positionnant dans le moment présent puis dans le futur. Des expériences et des opinions, des craintes et des espoirs, ont été partagés tout en se concentrant sur ce que chacun de nous peut faire et sur la manière dont les structures pourraient évoluer tout en tenant compte de la réalité des personnes. Il est important de réfléchir au type de langage que nous utilisons et aux mots que nous choisissons chaque jour avec notre famille et nos amis, sur notre lieu de travail et avec toute personne afin de promouvoir la tolérance, la justice et les droits de l'homme. Il est important de voter et d'être un citoyen actif. Enfin, il a été convenu que l'accent devait être mis sur les moyens possibles de changer les structures sociales existantes.

Le SSI/CIR accueille très favorablement les démarches d'*All Our Children* pour combattre les préjugés et le racisme dans le domaine de l'adoption internationale et pour réfléchir aux moyens de prévenir ces situations et d'y faire face. En outre, il trouve très positif que les cours de préparation se concentrent spécifiquement sur cette question: cela permet aux participants et aux animateurs des cours de partager ouvertement des connaissances, des expériences, des points de vue et des interrogations qui sont utiles à tous et qui apportent des idées et un soutien moral dans les difficultés de la vie.

Sources:

¹ Pour de plus amples informations sur l'organisation, voir : <http://www.yhteisetlapsemme.fi/en/>.

² Rastas, A (2007). *Rasismi lasten ja nuorten arjessa. Transnationaalit juuret ja monikulttuuristuva Suomi*. Tampere University Press & Nuorisotutkimusseura/Nuorisotutkimusverkosto.

³ All Our Children, *Samuel* (2013), <https://www.youtube.com/watch?v=yK5zSTNpDUA> (finnois) et <https://www.youtube.com/watch?v=jNjWpU41CZ8> (suédois).

⁴ All Our Children et Ecole secondaire supérieure d'arts de la scène de Kallio, Helsinki, *I had a teacher correct me* (2013) (finnois et anglais à 11'11"), <https://www.youtube.com/watch?v=rBZBssa3ILA>.

C'est au fruit qu'on juge l'arbre: étude sur la satisfaction des adultes néerlandais adoptés à l'étranger

Maintenant que de nombreux adoptés sont devenus adultes, il est intéressant de connaître leur point de vue sur l'adoption. Gera ter Meulen, d'ADOC¹, a donc analysé à travers une enquête de satisfaction² les sentiments des adultes adoptés à l'étranger concernant leur vie, leur parcours et leur adoption.

L'étude sur la satisfaction des adultes néerlandais adoptés à l'étranger a été réalisée au moyen d'une enquête transmise par Internet et élaborée à la demande des trois membres néerlandais d'EurAdopt en vue d'être présentée au Congrès 2016 d'EurAdopt.

Méthodologie

Trouver un échantillon non biaisé d'adultes adoptés à l'étranger est un défi. Nous avons donc abordé des parents adoptifs ayant des enfants adoptés adultes afin d'envoyer à leurs enfants un lien vers l'enquête. De cette manière, de nombreux adoptés ont pu être contactés, y compris ceux que l'adoption n'intéressait pas. Un autre lien vers la même enquête a été diffusé par l'intermédiaire des deux plus grandes organisations néerlandaises d'adoptés, sur les réseaux sociaux, etc.

Le concept de l'enquête a fait l'objet de discussions à la fois avec *United Adoptees International* (généralement critique envers l'adoption internationale) et avec *Foundation Intercountry Adoptees* (généralement favorable à l'adoption), afin de veiller à ce que les sujets les plus importants soient abordés de façon concise.

La question principale de l'enquête était de savoir si les adoptés étaient satisfaits de leur vie, cela en relation avec leurs sentiments au sujet de l'abandon et de l'adoption. D'autres questions portaient sur les caractéristiques personnelles, la famille adoptive, les relations sociales et la recherche des origines.

Satisfaction

1203 adultes néerlandais adoptés à l'étranger ont participé à l'enquête. Ils venaient d'environ 25 pays, principalement de la Chine, de la Colombie et de la Corée du Sud. Leur âge allait de 18 à 55 ans.

Les adoptés ont fait état d'un degré de satisfaction élevé dans leur vie. Le recours à l'échelle de Cantril – un instrument général pour mesurer la satisfaction existentielle – a montré que les adoptés étaient même plus satisfaits que la moyenne de la population néerlandaise. D'autres instruments de mesure de la satisfaction ont donné des résultats semblables.

Un petit groupe a fait état d'un degré de satisfaction plus bas, de l'ordre de la souffrance. Cela s'est également reflété dans les questions ouvertes. Le groupe le plus jeune était le plus satisfait et le groupe des plus de 40 ans le moins satisfait. Cette tendance ne s'explique pas par l'âge, car pour presque 50% des personnes, les sentiments au sujet de l'abandon et de l'adoption ont changé au fil des années et le changement est le plus souvent positif. Les raisons sont plutôt liées au fait de devenir adulte, d'avoir visité son lieu d'origine, d'être devenu parent, ou encore d'avoir vécu de graves difficultés ou une souffrance psychologique interne ou causée par d'autres personnes.

La satisfaction plus élevée des adoptés plus jeunes peut s'expliquer par l'amélioration des réglementations nationales et internationales, une plus grande conscience et compréhension des points importants de l'adoption, une

Comme l'a formulé un adopté, « à mon avis, l'adoption est le meilleur pansement pour soigner l'énorme blessure que l'abandon a infligée à ma vie ».

meilleure préparation des parents adoptifs, et des services d'adoption plus spécialisés.

Abandon et adoption

Les sentiments positifs au sujet de l'abandon et de l'adoption sont en corrélation avec une plus grande satisfaction dans la vie et inversement en cas de sentiments négatifs. Les résultats montrent toutefois que les adoptés peuvent être négatifs ou ambivalents au sujet de l'abandon tout en étant positifs au sujet de l'adoption. Les sentiments moins positifs au sujet de l'abandon n'empêchent pas une grande satisfaction dans la vie.

La famille adoptive

La plupart des adoptés portent un regard rétrospectif (très) positif sur leur foyer adoptif et la plupart des adoptés ont un bon contact avec leur famille adoptive. Cependant, même si le plus grand nombre d'entre eux considèrent leurs parents adoptifs comme leurs « vrais » parents, environ un sur douze n'a pas de contact ou un très mauvais contact avec ses parents adoptifs.

Identité et discrimination

Sur la question liée à l'identité, « le caractère » s'est avéré être le facteur le plus déterminant, le fait d'être adopté n'ayant été mentionné que par un cinquième des personnes interrogées.

Il faut noter que les adoptés qui ont décrit leur adoption comme partie importante de leur identité ont fait état d'un degré de satisfaction plus bas. La plupart des adoptés n'ont même pas pensé à l'adoption, qui pouvait surgir pendant

certaines périodes de leur vie et s'effacer dans d'autres.

Pour ce qui est de la discrimination, la plupart des adoptés ont été victimes de discrimination et plus de la moitié d'entre eux en ont souffert un peu ou beaucoup, principalement pendant leur enfance et leur adolescence. Un fait en corrélation avec une moins grande satisfaction dans la vie.

Origines

Une bonne moitié des adoptés sont retournés dans leur pays d'origine, principalement pour y passer des vacances, mais aussi pour trouver plus d'informations voir retrouver leurs parents d'origine. Environ un quart des personnes de ce groupe ont cherché des informations sur leur adoption et un tiers des renseignements trouvés ne correspondaient pas aux données initiales. Cependant, le nombre d'informations inexacts varie selon les pays d'origine et l'année: après 1992, la proportion d'informations inexacts diminue considérablement. Les adoptés qui ont entrepris des démarches dans leur pays d'origine sont moins satisfaits dans leur vie et moins positifs au sujet de l'abandon et de l'adoption que les autres.

La plupart des personnes interrogées n'ont jamais ou presque jamais regretté de ne pas avoir vécu avec leurs parents d'origine, à l'exception d'un dixième d'entre elles. Enfin, la plupart des personnes interrogées ont déclaré que l'adoption leur procurait un sentiment de bien-être, à nouveau à l'exception d'un dixième d'entre elles.

En conclusion, les résultats de l'enquête ont montré que l'adoption avait donné à la plupart des néerlandais adoptés à l'étranger la possibilité d'avoir une vie pleine de satisfaction. Cela ne veut pas dire que l'adoption ne peut causer ni malheur ni souffrance et cela n'écarte pas non plus le fait que des problèmes difficiles peuvent surgir et doivent être résolus. Les facteurs principaux liés à la satisfaction existentielle sont les sentiments au sujet de l'abandon et de l'adoption, la relation avec la famille adoptive et la souffrance due à une discrimination.

Références:

¹ ADOC, le centre de connaissances sur l'adoption et les familles d'accueil, donne accès à des recherches sur l'adoption et les familles d'accueil et utilise des données scientifiques pour répondre aux questions provenant du terrain. Pour de plus amples renseignements, voir www.adoptionresearch.nl

² L'Enquête de satisfaction a été financée par le Dutch Oranje Fonds, l'Autorité centrale et la Chaire d'études sur l'adoption. Elle a été organisée avec l'aide de l'Université de Leiden et des trois organismes agréés néerlandais d'Euradopt.

RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

« Lignes directrices relatives à la réintégration des enfants » : un nouveau cadre international pour garantir une prise en charge adéquate des enfants par leur famille

Ces lignes directrices¹, publiées en septembre 2016 et élaborées par un groupe inter-agences de 14 membres, fournissent des pratiques prometteuses en matière de réintégration des enfants. Elles visent à améliorer le cadre international existant pour garantir la mise en œuvre efficace du droit de tout enfant de grandir dans sa famille et mieux équiper les professionnels.

Dans le monde entier, des millions d'enfants sont séparés de leur famille. Ils vivent en institution ou dans d'autres établissements, dans des centres de détention ou dans la rue. Ils peuvent avoir été victimes de traite, de déplacements provoqués par des conflits, ou avoir été utilisés comme enfants soldats. Ces lignes directrices soutiennent la réunification des enfants avec leur famille en fournissant des principes de bonnes pratiques et des exemples concrets. Elles visent également à orienter les professionnels qui travaillent avec les familles et les communautés. Cependant, elles n'abordent ni les arrangements de prise en charge alternative dans les cas où la réintégration n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ni la réintégration transfrontière.

Principes de réintégration conformément au cadre juridique et politique international

Malgré le cadre international existant (CDE, Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, Principes directeurs inter-agences concernant les enfants non accompagnés ou séparés, etc.) en matière de réintégration, un clair besoin de directives plus détaillées a été identifié.

L'aide à la réintégration doit faire partie de tout système de protection de l'enfance par le biais d'une législation claire et de l'allocation de ressources afin de former de manière adéquate le personnel de la protection de l'enfance (acteurs gouvernementaux, familles, communautés, dirigeants religieux, acteurs des secteurs social, sanitaire et judiciaire). Au Cambodge par exemple, on accorde de l'importance à la formation des membres du personnel des institutions pour les amener à comprendre les avantages de la réintégration. En effet, le lien fort qu'ils ont développé avec les enfants et leur crainte de perdre leur emploi peuvent être des obstacles importants à la réintégration.

Les lignes directrices rappellent toutefois que *malgré le droit des enfants à la préservation du noyau familial, la réintégration ne devrait jamais nuire aux enfants*. Il faudrait donc toujours procéder à une évaluation complète des risques afin de protéger les enfants de la maltraitance et de la violence. Dans ce processus, la collaboration de toutes les parties concernées est essentielle pour déterminer les points forts et les lacunes de chaque situation. Ce travail est effectué par exemple par un réseau brésilien d'organismes gouvernementaux, d'ONG et d'agences de l'ONU

La réintégration est « le processus d'un enfant séparé qui effectue un retour qu'on prévoit permanent dans sa famille et sa communauté – généralement d'origine – afin de recevoir une protection et une prise en charge et de trouver un sentiment d'appartenance et une finalité dans tous les domaines de la vie ».

Extrait de l'introduction des Lignes directrices relatives à la réintégration des enfants

œuvrant pour la prévention de la séparation des familles et la promotion de la réintégration. Sa réussite tient à trois facteurs: la collaboration des parties concernées et des autorités pour mettre en œuvre les changements, le partage de programmes fructueux au moyen de séminaires nationaux ainsi que l'élaboration de politiques et directives adéquates au niveau local.

Étapes détaillées du processus de réintégration

La réintégration est un processus long et participatif qui implique l'enfant et sa famille, les écoles et les communautés. Un assistant social devrait être attribué à chaque famille pour la soutenir tout au long du processus et les enfants devraient être écoutés à chaque étape.

- Évaluation globale de l'enfant, de la famille et de la communauté et élaboration d'un plan: après une période de repérage, cette évaluation devrait déterminer si la réintégration est dans l'intérêt supérieur de l'enfant et identifier les risques éventuels. Une fois que la décision de réunir l'enfant avec sa famille est prise, un plan doit être établi et accepté par la famille. Les lignes directrices fournissent des exemples particuliers à cet égard.
- Préparation de l'enfant et de la famille: cette étape demande du temps, puisque pour garantir la sécurité de l'enfant, de nombreux problèmes doivent être réglés, tels qu'une situation de maltraitance, de négligence et de violence dans la famille. L'accès à l'éducation et le soutien matériel sont aussi des questions essentielles à prendre en compte. Une ONG mexicaine qui travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la réintégration

des enfants des rues a formé du personnel pour apporter un soutien individuel aux enfants et s'assurer qu'ils reçoivent de l'amour et de l'attention et pas exclusivement un soutien matériel.

- Contrôle et suivi: les compétences en la matière devraient être clarifiées.
- Prudence dans le premier contact de l'enfant avec la famille: une communication à distance est recommandée et devrait être suivie de courtes visites surveillées, puis de visites plus longues.
- Un soutien post-réunification devrait également être assuré: il s'agit d'un élément essentiel du processus.

Suivi et évaluation du processus global

Les lignes directrices insistent sur la nécessité de suivre soigneusement le processus de réintégration afin de garantir des interventions de qualité. L'évaluation devrait être effectuée à trois niveaux: les cas individuels, les programmes des agences et les efforts de réintégration multi-acteurs. Parmi ces efforts, en Moldavie, les enseignants ont été formés, après la fermeture de grandes institutions, pour aider les enfants réunifiés à réintégrer le système scolaire. Au Népal, deux ONG ont facilité la réintégration dans leur famille d'enfants victimes de traite. Avant leur retour, plusieurs visites ont été faites pour évaluer les familles et les communautés. Une fois les enfants revenus dans leur foyer, des spécialistes de la réintégration ont effectué des visites de suivi pour les aider. Ces derniers ayant parfois subi des actes de violence. De plus, certains ont oublié les langues et traditions locales.

Le SSI/CIR salue ces lignes directrices qui rappellent l'importance de la préservation de la famille à travers un processus de réintégration complet de qualité et le soutien de tous les acteurs concernés: les gouvernements devraient adopter des directives et politiques nationales relatives à la réintégration des enfants, un personnel de protection de l'enfance devrait être disponible et formé pour aider les enfants et les familles et, enfin, un système d'assistance sociale devrait être mis en place pour accompagner le processus. Le rôle essentiel des communautés doit être rappelé ainsi que les efforts qui devraient être fournis en amont pour éliminer les causes de séparation que sont la pauvreté et la violence.

Source:

¹ Delap D. et Wedge J. (septembre 2016), *Lignes directrices relatives à la réintégration des enfants*, Groupe inter-agences sur la réintégration des enfants. Disponible en anglais sur:

« Ecoutez-moi grandir »: donner la parole au bébé

Ce nouvel ouvrage¹ de la psychologue-psychanalyste française S. Marinopoulos –présenté par Catherine Lelièvre² – bien qu’initialement destiné aux jeunes parents est vivement recommandé à tous les professionnels en lien avec les familles afin de les aider dans leur travail de conseils auprès des parents.

« *Ecoutez-moi grandir* » part d’un postulat magnifique: il dit aux parents, faites-vous confiance, vous avez des ressources extraordinaires en vous. Ce livre court et très accessible, est drôle et émouvant et permet de comprendre énormément de choses sur le petit enfant et sur sa relation à ses parents et à son environnement.

La parole aux bébés

C’est Elisabeth qui parle. C’est elle l’héroïne qui raconte ce qu’elle vit et explique ce qu’elle ressent. Elle est en quelque sorte le porte-parole de tous les bébés. Evidemment Elisabeth est plutôt futée et déjà férue de psychologie. Nous faisons sa connaissance « in utero », lors de la première échographie dont « ils (ses parents) avaient besoin », nous dit Elisabeth; l’échographie qui allait rassurer sa maman sur son existence et permettre à son papa « de la voir ».

Elisabeth a un avis sur tout qu’elle exprime avec beaucoup de bon sens voire de sagesse, pas mal d’humour, et quelque impertinence parfois. Elle est même un peu condescendante et

sentencieuse quand elle se pique d’expliquer la vie à ses parents. Elle nous commente sa première année: sa petite existence dans le ventre maternel, sa naissance, sa nounou, son opinion sur ses « collègues bébés », ses premiers pas. Craquante quand elle tente d’expliquer ses premiers émerveillements, attendrissante quand elle évoque sa maman, son désir à la fois d’être avec elle et de devenir plus autonome.

Des messages clés pour les parents et les professionnels

A travers le récit d’Elisabeth, S. Marinopoulos distille des messages qui lui tiennent à cœur: il faut laisser du temps à l’enfant, de l’espace aussi, le laisser faire l’expérience de soi, ne pas le sur-stimuler, etc. Chaque saynète mettant en scène Elisabeth et ses parents est prétexte à apprendre quelque chose sur l’enfant. Et notamment comment chaque progrès du bébé constitue une mini-séparation d’avec sa maman. Ce qui donne dans la bouche d’Elisabeth quelques vérités énoncées avec beaucoup d’aplomb: « *j’aime faire les choses toute seule* », ou « *je marche parce que je suis autorisée à marcher* ».

Ce livre un condensé de l’essentiel. Il n’est pas moralisateur, culpabilisant ou docte car il donne la parole directement au bébé, dédramatisant d’emblée les propos et situations. On sourit beaucoup, on rit parfois, on opine, et surtout on réfléchit ! Ce petit ouvrage devrait trouver sa place dans la bibliothèque de tous les pros ! Car son auteur a raison : « *Ce livre, c’est de la prévention. Il parle de santé psychique et d’éducation* ». Ce qui est tout aussi important et essentiel que la santé physique, nous le savons tous désormais.

Référence:

¹ Marinopoulos S. (2016), *Ecoutez-moi grandir*, Ed. Les Liens qui libèrent.

² Article de présentation rédigé par Catherine Lelièvre et disponible sur le site [prosdela petiteenfance](https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/biblio-pro/ecoutez-moi-grandir) à <https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/biblio-pro/ecoutez-moi-grandir>

Le métissage dans l'adoption ou le dialogue des identités multiples: réflexion et soutien offert par l'association belge Octoscope

Membre de l'association belge Octoscope, qui offre son soutien aux professionnels du monde psycho-social et aux familles adoptives, Jacqueline Spitz, psychologue, partage son analyse de la question du métissage et de la construction identitaire chez les personnes adoptées.

Tendre vers la construction d'une identité psychosociale cohérente et valorisante est sans nul doute le défi auquel tout être humain est confronté dans son développement personnel. Définir son appartenance à un ou à plusieurs groupes sociaux, articuler les différences éventuelles entre ces groupes sont des challenges que doit spécifiquement relever, dans le processus de construction identitaire, un individu aux appartenances multiples, celui qui se développe dans un contexte où les références sont multiples, comme c'est le cas chez la personne adoptée. La diversité culturelle est faite à la fois de richesses et de difficultés, et n'a à priori pas de raison d'être idéalisée plus que d'être stigmatisée.

Le métissage au cœur de la construction identitaire

Dans le champ de la migration, de l'exil mais aussi de l'adoption en tant que migration particulière par la rupture précoce avec le bain culturel primaire, la question du métissage est au cœur de la construction identitaire. Celle-ci s'appuie sur les deux dimensions suivantes: l'*identité personnelle* (qui suis-je ?), ensemble des caractéristiques que l'individu s'attribue, et l'*identité collective*, en référence aux liens entretenus avec les membres d'une catégorie sociale et culturelle. Ce n'est pas pour autant la fusion des diversités culturelles dans une unité qui est visée, mais plutôt une confrontation permanente qui non seulement relie mais transforme les uns et les autres. Chacun conserve sa propre identité tout en se réclamant d'un héritage commun. Comment les éléments de l'histoire personnelle mais aussi de l'histoire collective contribuent-ils à cette construction identitaire ? Et comment le regard social vient-il

également modeler cette identité ? La sensibilisation des parents adoptifs et des intervenants psychosociaux à ces questions délicates constituent probablement un antidote contre les malentendus, les incompréhensions et un *outil de prévention des crispations identitaires*.

Identité et altérité dans l'adoption

Dans l'adoption, identité et altérité sont véritablement entremêlées et accompagnent l'enfant tout au long de son développement identitaire. D'une autre origine culturelle que ses parents adoptifs, l'enfant adopté est confronté à un véritable dilemme: il n'est ni l'un ni l'autre mais il est l'un et l'autre. Par exemple, d'origine asiatique adopté en Belgique, l'enfant est belge mais présente des caractéristiques physiques qui ne peuvent nier son origine asiatique. Il ne peut par ailleurs se définir comme pleinement asiatique puisqu'il vit en Belgique, est de nationalité belge et s'inscrit dans une filiation avec des parents belges. Il en est de même d'un enfant d'origine africaine adopté en Belgique. Au-delà de toute considération raciste, la couleur de la peau est sans doute un des signes extérieurs les plus visibles de l'altérité. Il s'agit là d'une expérience singulière pour ceux qui la vivent. Cette dimension est une dimension peu interrogée, peu explicitée par les parents adoptifs. Or, elle ne peut être vue comme anodine dans la mesure où non seulement elle est un des signes les plus visibles de l'altérité de l'enfant adoptif, mais elle matérialise surtout la filiation biologique.

Pour se développer harmonieusement, l'enfant doit apprendre à fonctionner avec ses deux identités. Lorsqu'il ressent le besoin d'appartenir à l'une ou l'autre référence culturelle ou familiale, l'enfant doit se sentir autorisé à opérer un libre choix. Qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, il est à

la fois l'enfant de ses parents adoptifs et l'enfant d'une autre origine.

L'adoption met l'enfant au cœur d'affiliations multiples, le plonge dans la multiplicité des sentiments d'appartenances et peut-être aussi des loyautés. En effet, l'altérité de l'enfant adopté est un véritable nœud où se rencontrent des histoires intimes et des histoires collectives, où celles-ci se mêlent à l'expérience parentale. Cette relation de l'enfant adopté et ses parents adoptifs se joue par ailleurs sous le regard d'un tiers qu'est la société. En cela, l'altérité de l'enfant adopté vient se confronter aux mémoires conscientes et inconscientes, aux empreintes que la mémoire garde des ascendants et de l'histoire. L'adoption est le métissage d'au moins deux histoires et souvent plus.

Sensibilisation et soutien des professionnels et des parents adoptifs

Dans cette perspective, l'asbl Octoscope propose des temps spécifiques pour penser la question des appartenances et des identités multiples: des temps pour les professionnels de l'intervention psychosociale et des temps pour les parents adoptifs.

Si la thématique est transversale aux préoccupations des uns et des autres, des spécificités liées à leurs places respectives amènent au choix de médias différents pour l'aborder. En 2016, deux journées d'études pour

Parents adoptifs ou professionnels du champ psycho-social, tous ont à relever le défi de légitimer l'émergence des éléments constitutifs de la complexité humaine, et donc de laisser dialoguer les appartenances multiples dans la construction identitaire.

les professionnels et deux soirées de débats pour les parents adoptifs ont été organisées à Bruxelles. Les intervenants psychosociaux ont été amenés à visiter et revisiter le processus de construction identitaire, la question des appartenances à la lumière du métissage dans ses aspects historiques, anthropologiques, sociologiques et psychologiques. Des orateurs de différentes disciplines ont alimenté la réflexion tandis que des ateliers ont invité les participants à « se connecter » à leur expérience de ce processus.

Avec les parents adoptifs, c'est la couleur de la peau qui fut la porte d'entrée de la réflexion et du partage d'expériences. Le film de Laurence Petit Juvet (« *La ligne de couleur* ») et le livre de Stéphanie Claverie (« *Une famille en noir et blanc* ») ont été les supports d'un débat entre les auteures et les parents adoptifs. Les échanges ont intégré la prise en compte de la famille dans son expérience singulière et le regard social dans ses dimensions stigmatisantes. L'un et l'autre ne sont pas vierges de stéréotypes que l'histoire individuelle et l'histoire collective ont construits au cours du temps et qui agissent dans les inconscients. Sans sombrer dans la dramatisation, il s'agit aussi de ne pas se perdre dans une espèce d'angélisme par rapport aux réalités auxquelles l'adoption et la couleur de la peau confrontent.

CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES ET COURS A VENIR

- **Belgique:** *Enfant intérieur et blessures d'abandon*, Conférence de Geneviève Bartoli, Asbl Octoscope, Bruxelles, 21 octobre 2016. Deux séminaires sont programmés sur le même thème: le premier destiné aux parents adoptifs, Bruxelles, 3 décembre 2016, 28 janvier, 18 février, 18-19 mars 2017. Le second, destiné aux professionnels, Bruxelles, 1-2 décembre 2016, 26-27 janvier et 16-17 février 2017. Date limite d'inscription aux deux séminaires: 25 novembre 2016. Pour plus d'information, voir: <http://www.octoscope.be/>
- **Colombie :** *1er Congrès latino-américain sur les adoptions*, RelacAdop, Bogotá, 27-28 octobre 2016. Pour plus d'information, voir : infocongreso@cran.org.co.
- **France :** a) *De la dépendance à l'autonomie: la théorie de l'attachement*, Colloque, enfances&PSY, Paris, 2 décembre 2016. Pour plus d'information, voir: <http://enfancesetpsy.fr/colloque/la-theorie-de-lattachement/>; b) *Enfant porteur de handicap et approche piklérienne*, PiklerLoczy, Paris, 23 novembre 2016.

Pour plus d'information, voir: <http://pikler.fr/Formation>; c) *L'adoption d'enfants à besoins spécifiques: approfondissement*, EFA, Paris, 24 novembre 2016. Pour plus d'information, voir: <http://adoptionefa.org/les-formations>.

- **Royaume-Uni:** *The neuroscience of adoption and fostering*, Dr. Margot Sunderland, CoramBAAF, Birmingham, 30 novembre 2016. Pour plus d'information, voir: <http://www.corambaaf.org.uk/training>.
- **Suisse:** *Comment penser son projet d'adoption dans le contexte national et international*, Espace A, Genève, 23 novembre 2016 et 17 mai 2017. Pour plus d'information, voir : <http://www.espace-a.org/>.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants pour leur soutien financier dans la réalisation et la distribution de ce Bulletin:

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

COORDINATION EDITORIALE: Cécile Jeannin

COMITE D'EDITION : Christina Baglietto, Cécile Jeannin

COMITE DE REDACTION : Christina Baglietto, Laurence Bordier, Vito Bumbaca, Mia Dambach, Cécile Jeannin, Gema Sanchez Aragon et Jeannette Wöllenstein. Nous remercions particulièrement les contributions d'Anja Wikstedt, conseillère en adoption et membre fondateur d'*Yhteiset Lapsemme - All Our Children* (Finlande); Gera ter Meulen, ADOC – Centre de connaissances sur l'adoption et les familles d'accueil (Pays Bas); Sophie Marinopoulos, psychologue-psychanalyste et Catherine Lelièvre, *Les pros de la petite enfance* (France); et Jacqueline Spitz, psychologue et membre d'*Octoscope* (Belgique).

Distribution : Liliana Almenarez



irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org

SSI
32 Quai du Seujet
1201 Genève / Suisse